

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 14	<u>Pour</u> : 14	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-six le 1<sup>er</sup> avril à 20 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	FURGAUT Antoine	<b>POUR</b>	MATHIS Franck	<b>POUR</b>
CHABOT-LALAY Patricia	<b>POUR</b>	GRASSET Cécile	<b>POUR</b>	MERLE Yannick	<b>POUR</b>
COLLOT Didier	<b>POUR</b>	LABOURET Alexis	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
DABOUSSI Margot	<b>POUR</b>	MAREDA Vincent	<b>POUR</b>	PINEL Catherine	<i>Absente</i>
FUENTES Marie-Claude	<b>POUR</b>	MARQUILLIE Catherine	<b>POUR</b>	VIGNERON Sébastien	<b>POUR</b>

**ABSENT(E)(S) EXCUSE(S)**: Catherine PINEL

**ABSENT(E)(S)**:

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Yannick MERLE

**2026-18 Désignation des 2 délégués titulaires et des 2 délégués suppléants au Syndicat Intercommunal des Eaux (SIDE) (proposition à la CCPN)**

La commune d'Augignac dépend du SIDE (Syndicat Intercommunal des Eaux) de la région de Nontron qui assure en 3 services les compétences de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. La commune doit par conséquent désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants chargés de la représenter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents désigne pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal des Eaux (SIDE) :

- Bernard BAZINET et Marie-Claude FUENTES délégués titulaires ainsi que
- Franck MATHIS et Laurent PIALHOUX délégués suppléants.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
Le Maire, Bernard BAZINET



Copie conforme en Mairie,  
le 07 avril 2026  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire  
M. Bernard BAZINET



AR Prefecture